

Décision D2025-10

La Directrice de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat,

Vu le projet soumis au HCERES par l'UMR EVS (2019)

Vu le rapport d'évaluation du HCERES (2020)

Vu l'avis du conseil scientifique de l'ENTPE du 19 mai 2020,

Vu la convention 2021-2026 entre le CNRS et les établissements du site de Lyon, signée en janvier 2023

Décide

ARTICLE 1 :

Madame Anaik Purenne, Chargée de recherche du développement durable, est nommée au mandat de chef de service ENTPE adjointe, Directrice adjointe de la composante, sur le périmètre de l'implantation ENTPE du Laboratoire Environnement - Ville - Société (UMR EVS, composante RIVES), à compter du 6 janvier 2025.

Ce mandat confère la responsabilité d'exercer auprès de Fabrice Bardet, directeur de la composante :

- Les missions de positionnement stratégique (liées à l'évaluation HCERES du labo ou au « G9 » de l'ENTPE qui regroupe les laboratoires et la direction) ;
- Les missions d'accompagnement, auprès de Fabrice Bardet et des personnels du laboratoire, de la mise en œuvre au quotidien des processus de l'établissement et de l'UMR.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire Générale de l'E.N.T.P.E. est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'école et notifiée aux intéressés.

Fait le, 9 juillet 2025

La directrice



Cécile DELOLME

Destinataire :

- Mme Anaik Purenne

Copies :

- Directeur de la recherche

- Directeur de l'UMR EVS
- Dossier agent
-

Détail des éléments de mission confiées

- Pilotage des liens avec la direction du labo dans le cadre de l'évaluation HCERES
- Pilotage de la participation de la composante à la production du rapport d'auto-évaluation,
- Participation au G9 pour assurer le lien de cette stratégie scientifique avec les instances de l'Ecole (DIR/DR/DFI)
- Suivi des affaires courantes en lien avec le directeur et la gestionnaire, avec délégation de signature pour les logiciels de gestion EKSAE, CWT et ADUM.